

Régate du Club Nautique Lac Brome
28,29 août 2021

INSTRUCTIONS DE COURSE
(F18, Catamaran F17, F18 et Open)

1 RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
- a) Les règles telles que définies dans « Les Règles de la Course à la Voile » (CYA/ISAF).
 - b) Les règles techniques telles que définies par le document « Règles techniques » (CAN F18, section Québec).
 - c) Les règles de classe F18 telles que décrites par « l'International Formule 18 Catamaran Association ».
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.3 Le système de handicap **SCHRS International Small Catamaran Rating System** sera utilisé pour la classe catamaran Open.
- 1.4 Chaque voilier doit soumettre son numéro de voile à l'inscription et ce numéro doit correspondre au numéro indiqué sur la voile. Un voilier qui court sans numéro de voile ou avec un numéro qui ne correspond pas à celui qu'il a soumis à l'inscription pourra être l'objet d'une réclamation.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel, situé dans les fenêtres du local principal du Club Nautique Lac Brome.

3 MODIFICATION AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée avant 9h00 le jour où elle entrera en vigueur.

4 SIGNAUX FAITS À TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés à partir du site principal du Club Nautique Lac Brome.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, « 1 minute » est remplacé par « pas moins de 30 minutes » dans Signaux de course : Aperçu.

5 PROGRAMME DES COURSES

Date

Heure

Événement

Samedi 24 août	08 :30	Fin de confirmation des dossiers d’inscription
	09 :00	Réunion des barreurs – F18 et Catamaran open
	10 :00	Premier signal d'avertissement de la journée
	17 :00	Dernier signal d’avertissement possible
Dimanche 25 août	09 :00	Réunion des barreurs
	10 :00	Premier signal d'avertissement de la journée
	15 :00	Dernier signal d’avertissement possible
	16 :00 ou avant	Cérémonie de remise des trophées

6 PAVILLON DE CLASSE

Les pavillons de classe seront :

Classe	Pavillon
F18	F18 sur fond rose
Catamaran Open	Pavillon turquoise

7 ZONES DE COURSE

La zone de course sera déterminée à la réunion des batteurs selon la force et direction du vent, en fonction des obstacles.

8 PARCOURS

- 8.1 Les schémas de l’annexe A montrent les parcours, incluant l’ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Les concurrents devront passer dans la porte avant de franchir la ligne d’arrivée.
- 8.3 Le nombre de tours à effectuer sera de trois (3) tours pour la classe F18, et deux (2) tours pour la classe open. Le nombre de tours correspond au nombre de fois où il faut passer la bouée au vent.
- 8.4 Le comité de course pourrait modifier la configuration du parcours.

9 MARQUES

Les marques sont illustrées sur le schéma du parcours à l’annexe A.

10 DÉPART

- 10.1 La ligne de départ sera située entre le mât du bateau de comité au côté tribord de la ligne de départ et une bouée située au côté bâbord de la ligne de départ.
- 10.2 Les bateaux des classes dont le signal de départ n’a pas été donné doivent éviter la zone de départ.
- 10.3 Lors d’un rappel général, la classe rappelée reprendra immédiatement sa séquence de départ. Le départ des autres classes sera repris à la suite du départ de la classe rappelée.
- 10.4 Un bateau qui ne prend pas de départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4.1.

10.5 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le départ.

Signal	Temps (minutes)	Pavillon	Action	Signal sonore
Avertissement	5	Classe	Hissé	1
Préparatoire	4	Préparatoire	Hissé	1
Une minute	1	Préparatoire	Affalé	1
Départ	0	Classe	Affalé	1

11 CHANGEMENT DE BORD SUIVANT DU PARCOURS

11.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course déplacera la marque originale (ou la ligne d'arrivée vers une nouvelle position.

11.2 Si un parcours comporte une porte (Gate), lorsqu'une bouée de cette porte est manquante, la bouée restante de la porte doit être laissée à bâbord.

12 ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera délimitée par le mât du bateau comité, et par une bouée située du côté tribord du bateau comité, à courte distance.

13 TEMPS LIMITES

14 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

14.1 Les réclamations devront être écrites sur les formulaires disponibles au bureau de la régata et être remises au bureau de la régata à l'intérieur du temps limite lequel sera de 30 minutes suivant l'arrivée du bateau comité à la fin de la journée.

14.2 L'ordre d'instruction des réclamations sera affiché au plus tard 30 minutes après la fin de la période de réclamation. Cet avis informe les concurrents du lieu et du moment approximatif de la réclamation qui les concernent ou pour laquelle ils sont appelés comme témoins.

15 CLASSEMENT

15.1 Le système de points « A minima » est utilisé tel que décrit à l'annexe A.4.1 et A.4.2 des *Règles de Course à la Voile*.

- 15.2
- Quand moins de cinq (5) courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.
 - Quand entre cinq (5) et huit (8) courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 - Quand neuf (9) courses et plus, ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

16 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 16.1 Les concurrents doivent porter un gilet de sauvetage approuvé par les autorités nationales en tout temps lorsqu'ils sont sur l'eau.
- 16.2 Tous les voiliers doivent s'enregistrer en sortant et en revenant du parcours auprès d'un officier qui se tiendra près de la table d'enregistrement sur la galerie du Club Nautique.
- 16.3 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course avant de quitter le parcours, ou si ce n'est pas possible, immédiatement après son arrivée sur la plage.

17 REMPACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable du comité de course.

18 CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de courses.

19 ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les détritrus doivent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels.

20 PRIX

Des prix seront attribués aux concurrents de chaque classe terminant premier, deuxième et troisième dans la régata.

21 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

22 ASSURANCE

Chacun des participants doit être assuré avec une assurance admettant les tierces parties.

ANNEXE A – ILLUSTRATION DES PARCOURS

Parcours 1 – F18 et catamaran open

